

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 27 février 2020  
Délibération n°20200227\_16Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 48

Absents : 26

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 9

Votants : 57

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**Objet : POLE ENFANCE JEUNESSE COMMUNAUTAIRE A VARS : ACQUISITION DU TERRAIN**

Le jeudi 27 février 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de MONTIGNAC-Charente.

Présents : CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilyns - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BERTHAULT Patrick - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - THURU Marie-Danielle - CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - RIVOLET Patricia - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane - SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

AYRAULT Jean-Paul : pouvoir à CAILLAUD Nadia

GUYON Jean-Guy : pouvoir à RAVION Didier

LEMAIRE Marie-Claude : pouvoir à CROIZARD Christian

BEAU Nathalie : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUSSEAU Christian : pouvoir à STASIAK Jean-Louis

BROUTÉ Alain : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

PELLETIER Dominique : pouvoir à LACOEUILLE Bernard

LHERIDEAU Daniel : pouvoir à LOTTE Michel

*GIROUX-MALLOT Françoise: pouvoir à CHABAUTY James*  
*CECCHIN Catherine - COMBAUD Alain - CORNU Jean-Pierre*

Absents non excusés : PARTAUD Xavier - BASSET Véronique - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - BRUN Jackie - EDRICH Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VIGIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Laurent DANEDE.

**Objet : POLE ENFANCE JEUNESSE COMMUNAUTAIRE A VARS : ACQUISITION DU TERRAIN**

*Vu la délibération n°4/2015 de la Communauté de communes de la Boixe en date du 06 octobre 2015 approuvant les modalités d'acquisition du terrain d'assiette du futur Pôle Enfance jeunesse communautaire à VARS, propriété de la commune,*

*Vu la délibération de la commune de Vars en date du 24 janvier 2020 approuvant les modalités de vente des parcelles d'assiette du futur Pôle Enfance jeunesse communautaire, moyennant le prix de 13 €/m<sup>2</sup>,*

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Enfance, Jeunesse et Affaires sociales précise que le terrain qui accueillera le futur Pôle Enfance jeunesse communautaire appartient à la commune de Vars. Ce terrain a été borné et représente une superficie de 6 025 m<sup>2</sup>.

Le terrain est cadastré ZH 74 et se situe Champ de la Foire à VARS, à proximité de l'école et des infrastructures de loisirs municipales.

Monsieur le Vice-Président précise que la vente se fera par acte administratif. Il propose d'approuver les conditions d'achat du terrain qui sera cédé au prix de 13 €/m<sup>2</sup> viabilisé, conformément aux engagements pris par la commune de VARS.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :**

- ***D'APPROUVER les modalités de cession du terrain précité ;***
- ***D'AUTORISER le Vice-Président à signer l'acte administratif de cession et tout acte en découlant ;***
- ***D'AUTORISER le Président à authentifier l'acte précité.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
**Le Président**  
**Jean-Pierre de FALLOIS**

